

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 19h00
15	14

Date de la convocation
1 ^{er} octobre 2026
Nombre de pouvoirs
0
Numéro de la délibération
2026-49

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du mardi 6 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 6 octobre 2026, à 19 heures 00 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARIE, Premier Adjoint, en raison de l'empêchement de Monsieur le Maire.

Etaient présents à 19h00 : M. Patrice MARIE, Mme Géraldine ROSSIGNOL, M. Dominique BOSSERAY, Mme Hélène GOSSELIN, M. Georges COURTOUX, Mme Marie-Thérèse LOUVIOT, Mme Véronique LACONCHE, Mme Monique BRUNET, M. Stéphane JEULAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, M. Stéphane PAUTONNIER, Mme Nathalie RABALLAND, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON.

Etait absent excusé à 19h00 ayant donné procuration :

Etait absent excusé à 19h00 : M. Franck ESNAULT

Mme Chrystèle LECOINTRE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

2026-49 SALLE DES SPORTS : Entreprise HEUDE BATIMENT- LOT 2 – Avenant N°1

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu l'exposé du Premier Adjoint ;

VU le code de la commande publique ;

VU le marché conclu avec l'entreprise HEUDE Bâtiment ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Après en avoir délibéré, par 14 voix :

- **DECIDE** de conclure l'avenant n°1, détaillé avec l'entreprise suivante, dans le cadre des travaux

➤ Lot n° 2 : Terrassement / Maçonnerie / Réseaux

Attributaire : HEUDE BATIMENT D'ERNEE (53)

Objet : Travaux modificatifs concernant des purges complémentaires entraînant un complément d'empierrement.

Marché initial - montant : **182 900,13 € HT**

Avenant n°1 - montant : **15 767,49€ HT**

Nouveau montant du marché : **198 667,62 € HT**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Premier Adjoint, agissant en remplacement du Maire empêché, à signer l'avenant, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Chrystèle LECOINTRE
Secrétaire de Séance



Fait et délibéré à Landéan, le 6 octobre 2026
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint présidant la séance,
M. Patrice MARIE

